Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS CICN

BTS Construction Navale - Sous-épreuve U42

Session 2001 • Code sujet : **CNE4CE** • Durée : **Non indiquée dans les pages fournies**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Réglementation et caractéristiques des apparaux de mouillage (1 question) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://btscicn.fr/assets/annales/bts-cicn/E4 - Théorie du bateau/2001/BTS CICN - E4 - Théorie du bateau - Session 2001 - 2-Sujet.pdf

1. Réglementation et caractéristiques des apparaux de mouillage

Les pages fournies réunissent les réglementations nationale et du Bureau Véritas, des fiches techniques sur les ancres, chaînes, cordages et guindeaux, ainsi que des plans cotés du puits aux chaînes et du support de guindeau. Elles ne contiennent pas l'énoncé des tâches à réaliser ni de barème.

Question Consignes. Aucune question ni tâche d'examen n'est reproduite dans les pages fournies, qui constituent un dossier de documents techniques et réglementaires.

Les pages 2 à 11 contiennent des textes réglementaires, des fiches techniques et des plans d'apparaux de mouillage. Elles ne présentent aucune consigne demandant un calcul, un choix d'équipement ou une annotation de dessin. Il n'y a donc pas de tâche technique à résoudre à partir des pages fournies.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Aucune question ni tâche d'examen n'est reproduite dans les pages fournies.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2001)

Bilan de l'épreuve : Le dossier du BTS Construction Navale, sous-épreuve U42, session 2001, code CNE4CE, porte sur les apparaux de mouillage. Il rassemble les réglementations nationale et du Bureau Véritas, des données sur les ancres, chaînes, cordages et guindeaux, et des plans cotés d'installation. Les pages fournies ne précisent ni durée, ni coefficient, ni tâches d'examen. Les documents concernent le dimensionnement et l'implantation du mouillage.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le nombre d'armement NA dépend de L, B, T, des surfaces exposées et de l'inclinaison des façades.
- Au Bureau Véritas, NA inférieur à 22 exige une ligne; de 22 à 44, une ligne renforcée est possible; au-dessus de 44, deux lignes sont exigées.
- Une ancre approuvée à haut pouvoir de tenue peut peser au moins 75 % de l'ancre ordinaire; à très haut pouvoir, au moins 50 %.
- Le remplacement de la chaîne par un câble ou un cordage exige une résistance à la rupture au moins équivalente et, en principe, 10 m de chaîne près de l'ancre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer la réglementation nationale des prescriptions du Bureau Véritas et retenir celles applicables au cas étudié.
- Vérifier les unités et les définitions des dimensions et surfaces avant d'utiliser la formule de NA.
- Lire la ligne pertinente du tableau d'armement et appliquer les règles relatives au nombre de lignes et aux majorations.
- Contrôler la compatibilité entre chaîne, cordage et barbotin, ainsi que le cheminement et la fixation du guindeau.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer l'armement en ancres et chaînes selon le Bureau Véritas ?

Calculez NA à partir des dimensions du navire, des surfaces exposées et de l'inclinaison des façades. Reportez ensuite cette valeur au tableau 5-3-1 pour lire l'armement requis, puis appliquez les règles sur le nombre de lignes.

Q : À quelles conditions une ancre à haut pouvoir de tenue peut-elle remplacer une ancre ordinaire ?

Elle doit être d'un type approuvé et réussir les essais de tenue sur différentes natures de fond. Sa masse minimale est de 75 % de celle de l'ancre ordinaire, ou de 50 % pour une ancre à très haut pouvoir de tenue.

Q : Les pages indiquent-elles la durée, le barème ou les tâches de l'épreuve ?

Non. Les pages fournies contiennent des documents réglementaires, des fiches techniques et des plans, mais aucun énoncé de tâche ni barème. La durée et le coefficient ne sont pas indiqués dans cet extrait.

Q : Quelles conditions s'appliquent au remplacement d'une chaîne par un cordage ?

La résistance à la rupture du cordage ou du câble doit égaler au moins celle de la chaîne réglementaire en acier ordinaire. En principe, une chaîne de 10 m au diamètre réglementaire relie l'ancre au câble de mouillage.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btscicn.fr/assets/annales/bts-cicn/E4 - Théorie du bateau/2001/BTS CICN - E4 - Théorie du bateau - Session 2001 - 2-Sujet.pdf
Ressources BTS Conception et Industrialisation en Construction Navale : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.